

RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



2023

www.smc79.fr



En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le président de chacune des communautés de communes à son conseil communautaire. Les communes de la collectivité ont également à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Cette disposition s'inscrit dans une logique de transparence et d'information sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC à Sainte-Eanne et sur le site web www.smc79.fr

42 élus

1 Président : Éric CUSEY

6 vice-présidents

82 agents



45 000 bacs

8 déchetteries

1 recyclerie

1 plate-forme de broyage

1 centre de valorisation

6,96 M€ de fonctionnement

1,25 M€ d'investissements

SOMMAIRE

VUE D'ENSEMBLE DU SMC

> page 3

PRÉVENTION DES DÉCHETS

> page 7

COLLECTE DES DÉCHETS

> page 12

TRAITEMENT DES DÉCHETS

> page 21

IMPACT ENVIRONNEMENTAL EMPLOI CONCERTATION ET GOUVERNANCE

> page 28

DONNÉES FINANCIÈRES

> page 31

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC

Le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) est un établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral en 1991.



3 intercommunalités

Haut Val de Sèvre : 30 671 habitants

Val de Gâtine (en partie) : 6 841 habitants

Parthenay-Gâtine (en partie) : 11 272 habitants

47 communes

48 784 habitants (Source INSEE actualisée au 1^{er} janvier 2023)

966 km²

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.



La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.



La collecte sélective s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre.

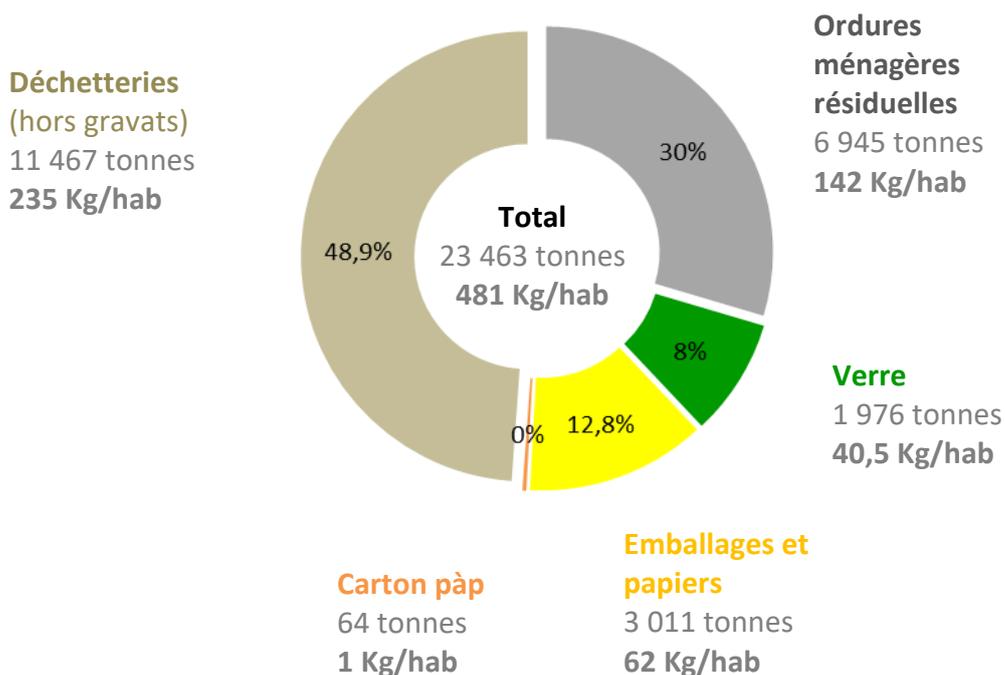


La collecte des autres déchets et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 8 déchetteries. Un service payant de location de caisson et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

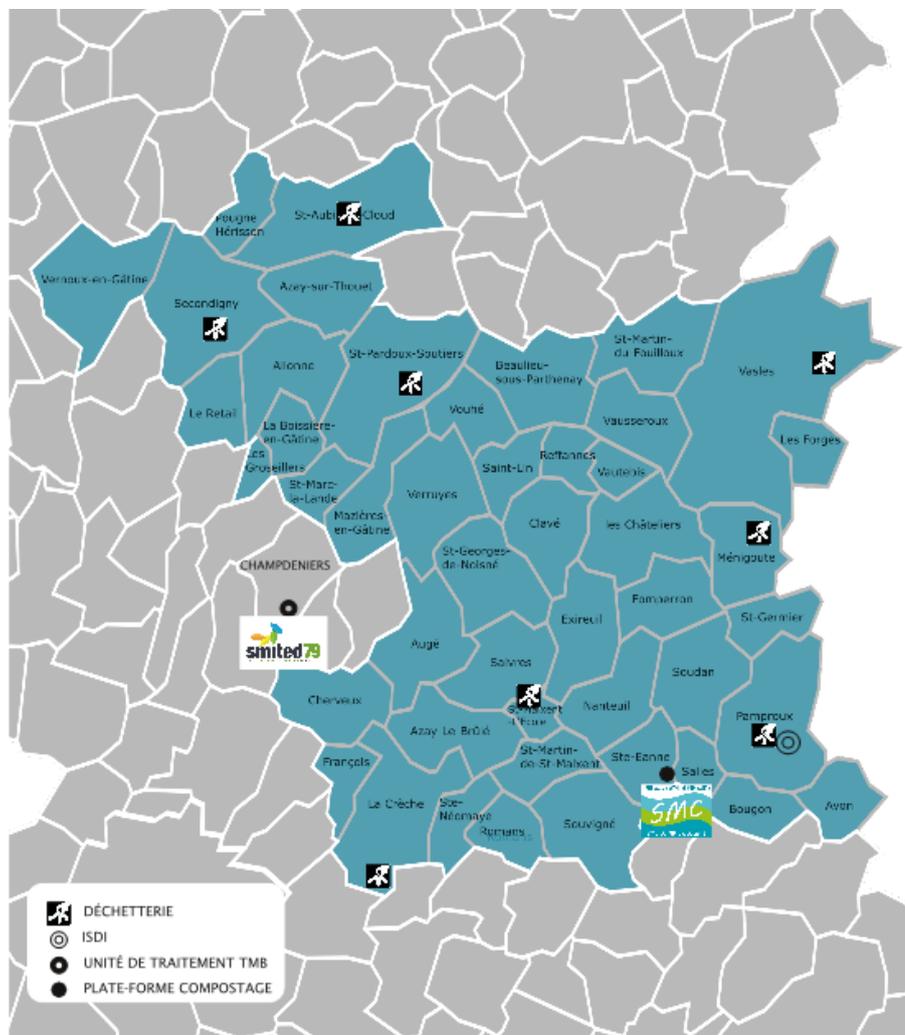
Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé du département.

TONNAGES COLLECTÉS EN 2023



VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



Ordures ménagères

Transport et transfert géré par le SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets)

ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux)
Amailloux
SITA

Emballages ménagers

Centre de tri SUEZ à Poitiers
SUEZ (marché public)
Refus tri : UIOM ARCANTE (41), SAICA NATUR et ISDND à Sommières (86)

Végétaux

Plate-forme de compostage à Sainte-Eanne
SMC

Non valorisés de déchetterie

ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) à Amailloux
SITA

Gravats

ISDI (installation de stockage des déchets inertes) à Pamproux
SMC

64 % de déchets valorisés

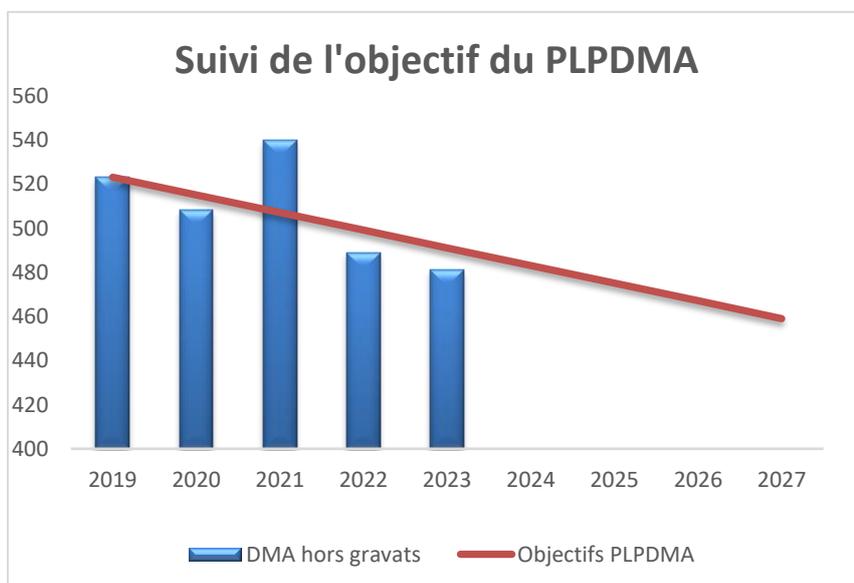
PRÉVENTION DES DÉCHETS



En 2021, le SMC a élaboré et adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour 2022-2027. Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi).

Les objectifs fixés, entre 2019 et 2027, sont les suivants :

- ✓ Réduction de 12 % des déchets ménagers assimilés DMA (avec inertes)
- ✓ Réduction de 20 % des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Réduction de 16 % des végétaux



L'atteinte des objectifs est en bonne voie. Il faut poursuivre les efforts engagés.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction, le PLPDMA propose 16 actions réparties en 8 axes :

Axe 1 Exemplarité des collectivités

Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des apports de végétaux

Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Axe 7 Utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Axe 8 Réduction des déchets du BTP

ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2023

Recyclerie O'drigail

Un local, dans la zone commerciale la Pièce du Chêne sur la commune d'Azay-Le-Brûlé, a été acquis, en 2022, afin de délocaliser la recyclerie et lui donner un nouvel élan. La recyclerie devient **O'drigail** : un nouveau nom, un nouveau lieu, plus de jours d'ouverture au public.



Pour acheter : mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Acheter des objets d'occasion, c'est prolonger la durée de vie des objets.

Pour donner :

- à la recyclerie, le mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
- à la déchetterie, aux horaires habituels

Donner ses objets propres, en bon état et qui ne servent plus, c'est leur offrir une seconde vie.

La recyclerie O'drigail a fêté son 1^{er} anniversaire, à l'occasion de la SERD (semaine européenne de réduction des déchets).

Des animations étaient programmées toute la journée :

- Animation assurée par Bruno De Blasiis (jeu avec bons de réduction à gagner),
- Atelier tawashis (éponges à partir de chaussettes), des furoshikis (emballage avec des tissus) par l'association zéro déchet de la Crèche.



En 2023, **20,8** tonnes d'objets ont été réemployées, soit 5 689 passages en caisse. Tous les objets sont pesés lors de l'étiquetage ou en caisse

Le montant des ventes s'élève à **50 072 € TTC**, et viennent en déduction des charges de fonctionnement.

Les objets sont vendus à petits prix facilitant l'accès d'objets pour tous. Ce lieu d'accueil permet de donner accès à des équipements de base à une population défavorisée, mais il attire également les collectionneurs et autres usagers sensibles à la protection de l'environnement. La recyclerie a une vocation sociale et solidaire, renforcée par une sensibilisation au réemploi.

La recyclerie est gérée en direct par le SMC.

Elle est partenaire d'ENVIE 2E (79), qui propose la réparation ainsi que la vente d'appareils électriques remis en état.

L'opération « **Laisse parler ton cœur** », menée en collaboration avec ecosystem pendant la semaine européenne de réduction des déchets, a été renouvelée et

a permis de collecter environ **424 kg** de jouets (équivalent de 28 hottes). Ceux-ci ont été vendus à petits prix à la recyclerie O'drigail.



L'aménagement de la recyclerie et les animations en lien avec la réduction des déchets, ainsi que les composteurs individuels ont été soutenus par la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'un appel à projets.



Compostage à domicile

Le SMC incite les habitants à composter et propose la mise à disposition d'un composteur par foyer. Plusieurs distributions ont été organisées : à la mairie de Verruyes, Fomperron, François, Mazières-en-Gâtine, en déchetterie et à O'drigail. La distribution est généralement assurée toute l'année au siège social du SMC (rupture de stock en fin d'année).

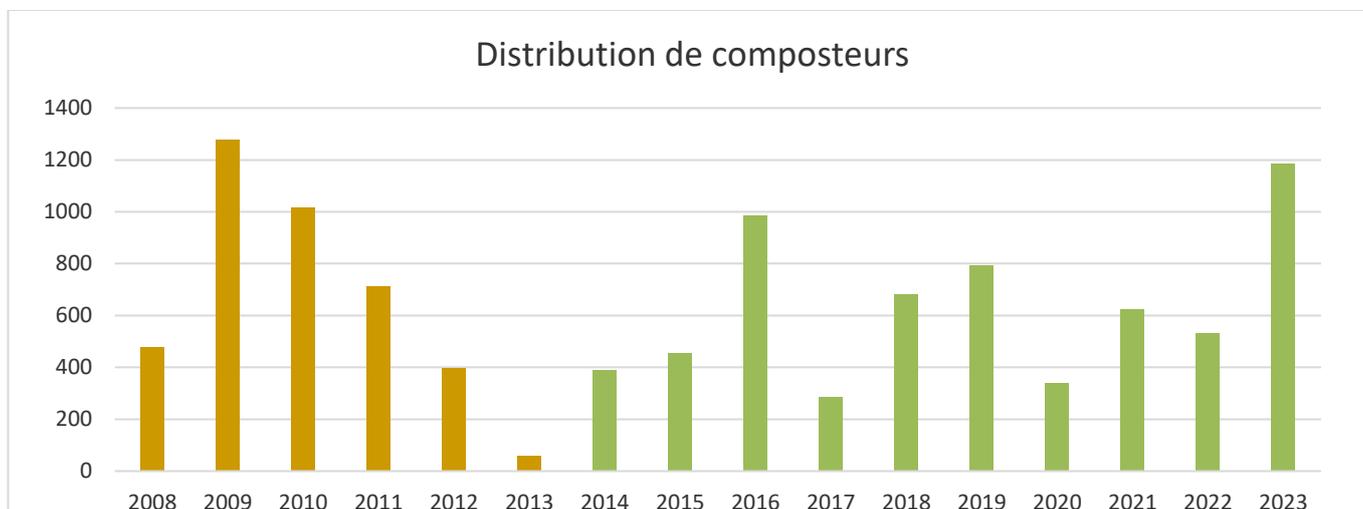
Une distribution de composteurs a été organisée devant O'drigail, le 23 novembre 2023, avec la présence du **maître-composteur du CPIE de Gâtine Poitevine**.



Un bon nombre de distributions de composteurs a été reporté en 2024, compte tenu des difficultés d'approvisionnement en composteurs.

1 187 composteurs ont été distribués en 2023, dont 5 à des professionnels ou établissements publics.

10 940 composteurs ont été distribués depuis 2002, soit **52 %** des foyers équipés.



De 2008 à 2013 : composteurs en bois - De 2014 à 2023 : composteurs en plastique

Les quantités de déchets alimentaires évitées sont estimées à **1 890 tonnes** en 2023. (Les déchets de cuisine : 75 kg/hab/an évités selon *l'étude d'évaluation des gisements d'évitement - ADEME janv. 2016*)

Dispositif d'aide au broyage des végétaux chez les particuliers

En 2021, le SMC a signé une convention avec l'entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS pour le broyage des végétaux in situ. Le SMC prend en charge l'équivalent d'une heure de travail d'un personnel (30 € HT).

13 foyers ont bénéficié de ce dispositif.

Sensibilisation à la réduction des déchets

Sensibilisation des scolaires

Pour sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Gâtine Poitevine, à Les Châteliers.

653 élèves ont été sensibilisés au cours de l'année (32 classes) par le CPIE.

et 1 classe (MFR de Secondigny) par le SMC.



A la rencontre des habitants

- ✓ Le SMC était présent à la foire exposition de Saint-Maixent-l'École du 14 au 17 avril 2023, sur le thème du **réemploi**, avec la mise en avant de la recyclerie O'drigail.
- ✓ Une sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets a été réalisée lors du forum zéro déchet à la Crèche.
- ✓ Le SMC a tenu un stand sur le compostage lors de la foire Pomm'Expo à Secondigny



Stop Pub

La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. En 2023, la distribution se poursuit en mairie, au SMC et lors des animations de sensibilisation.

INFORMATIONS USAGERS

Le SMC dispose de différents supports pour informer les usagers sur le tri des déchets et le fonctionnement du service (prévention, collecte, déchetteries...) :

- ✓ Le site Internet www.smc79.fr
- ✓ La page Facebook : SyndicatSMC79
- ✓ Le calendrier de collecte distribué par les mairies,
- ✓ La lettre d'information « Actualités du tri » sur **le tri à la source des biodéchets**
- ✓ Le guide de compostage remis avec le composteur
- ✓ La réglette mémo tri donnée lors des animations et distributions de composteurs
- ✓ Le mini guide du tri envoyé aux nouveaux habitants avec leur carte d'accès en déchetterie
- ✓ L'accueil téléphonique et l'envoi de mails.



Afin de préparer les habitants du secteur Val de Gâtine au passage à la RI (Redevance Incitative), il leur a été remis :

- ✓ Trois lettres d'information co-signées CCGV-SMC
- ✓ Le guide du tri actualisé avec un encart spécial RI, lors de la distribution des bacs.

LA COLLECTE DES DÉCHETS



Le SMC assure l'ensemble des opérations de collecte avec ses agents et ses propres matériels (régie).

MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Chaque foyer est équipé de 2 bacs équipés de puce : un bac pour les ordures ménagères à couvercle vert, un bac pour les emballages à couvercle jaune. Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2, en alternance avec les emballages recyclables.

Seule la commune de Saint-Maixent-l'École est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).

La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le jeudi et le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site www.smc79.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des bacs à couvercle jaune est passée en multi matériaux (emballages + papiers) et en extensions des consignes de tri, afin de simplifier le tri chez l'habitant.

9 bennes traditionnelles

260 000 km/an

22 chauffeurs/rippeurs

RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

Le SMC dispose de **8** déchetteries réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants. En Région Nouvelle-Aquitaine, le ratio est de 1 déchetterie pour 9 600 habitants.

Ces sites apportent une solution de collecte aux autres déchets et aux déchets dangereux (autorisés), non acceptés à la collecte des ordures ménagères et des emballages.



Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Fréquentation moyenne par semaine
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	589
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)	9h-12h et 14h-18h 9h-12h et 14h-18h	74
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	150
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)	9h-12h et 14h-18h 9h-12h et 14h-18h	121
St-Maixent-L'École	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	895
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	259
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, jeudi, Samedi (semaine paire)	9h-12h et 14h-18h 9h-12h et 14h-18h	133
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi (semaine paire)	9h-12h et 14h-18h 9h-12h et 14h-18h	78

Du 1^{er} juillet au 31 août : horaires d'été 7h-13h

Déchets acceptés

Articles de bricolage et de jardin thermiques, articles de sport et de loisirs, batteries, bois (naturel/traité), capsules Nespresso, cartons, cartouches d'encre et toners, CD, coquilles d'huître et autres coquillages, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures), gravats, huiles alimentaires, huiles mécaniques usagées, huisseries (La Crèche, Saint-Maixent-l'École et Pamproux), métaux, néons et ampoules, objets et matériaux de la maison (mobilier, literie, jouets, bricolage et jardin), piles et accumulateurs, plastiques rigides, polystyrène de calage, radiographies médicales, textiles, végétaux.

Le caisson « non valorisés » est le dernier recours. Seuls les déchets qui ne peuvent être acceptés dans aucune autre filière sont autorisés.



Les objets en bon état peuvent être donnés sur toutes les déchetteries, ils seront remis à la recyclerie O'drigail pour la vente.

Gravats

Le SMC dispose d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité, situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

Il est équipé d'un pont bascule qui permet de mieux contrôler les dépôts en direct des professionnels.



Modalités d'accès

La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères ou d'un justificatif de domicile pour le secteur de Parthenay-Gâtine. Le nombre de passages est à 18 par an.

Les artisans, commerçants, services techniques sont acceptés sur les déchetteries. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent d'accueil de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés.

119 587 passages

Professionnels : **7 029**

Collectivités : **2 129**

Particuliers : **108 629**

Convention CAN : **1 056**

Convention CCPG : **34**

Hors territoire : **710**

Usagers du territoire :

Professionnels : **616** (1 284 cartes)

Collectivités : **80** (276 cartes)

Particuliers : **23 615** cartes

Les professionnels et les collectivités peuvent détenir plusieurs cartes.

Mode de gestion

Le SMC assure l'exploitation du haut et du bas de quai **en régie** (équipements, rotations de caissons, gestion du personnel).

TONNAGE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

Modalités de collecte		Tonnage 2023	Kg/hab
	Ordures ménagères Bac individuel	6 945	142,4
	Multi matériaux Bac individuel	3 011	61,7
	Verre Apport volontaire	1 976	40,5
	Cartons Bac (professionnels)	64	1,3
	Apports en déchetteries Déchetteries	11 467	235,1
TOTAL DMA hors gravats		23 463	481,0
Gravats	Déchetteries + Dépôts directs en ISDI	3 903 + 1 508	141,8

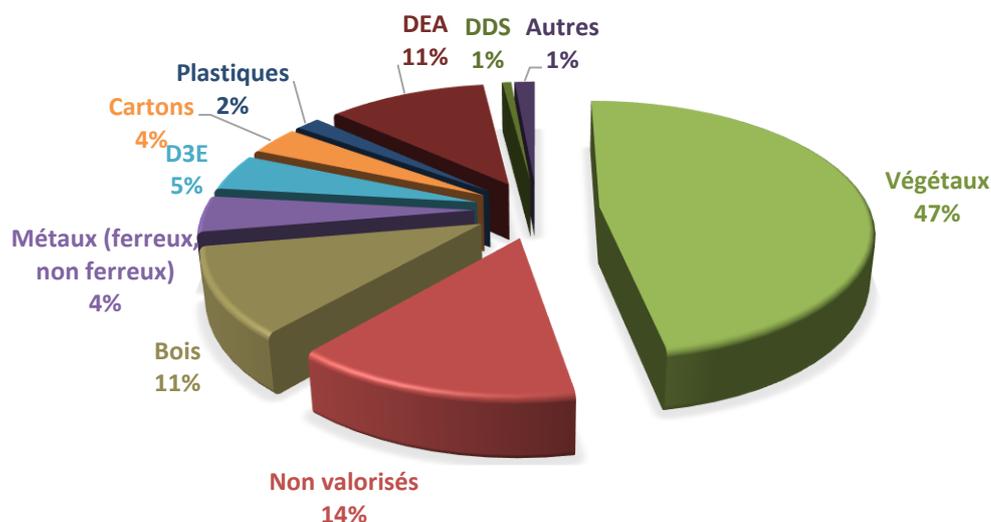
Les ordures ménagères assimilées provenant de l'activité économique des artisans commerçants et des collectivités sont estimées à 1 389 tonnes par an (20 % du gisement).

Flux de déchets	SMC Kg/hab 2023	Deux-Sèvres 2022*	Nouvelle Aquitaine 2022*	Données rurales nationales 2018
Ordures ménagères résiduelles	142	149	221	187
Emballages / Verre / Papiers	102	103	100	88
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) / Cartons pro	236	230	251	221
Biodéchets	0	14	6	
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	481	496	578	496
Total déchets ménagers DMA (avec gravats)	591	603	655	

*Sources : Référentiel national des coûts du SPGD données 2018
<https://ordec.arec-nouvelleaquitaine.com>

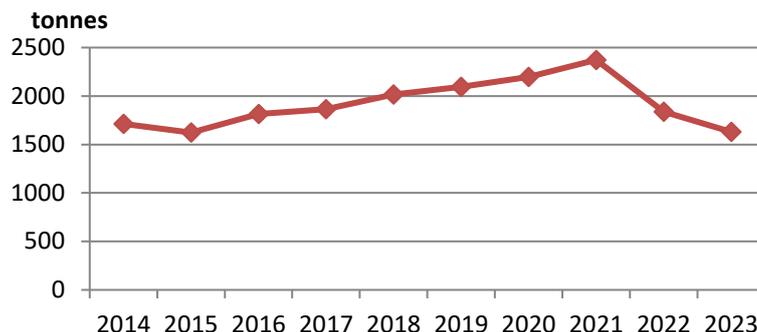
LES CHIFFRES DES DÉCHETTERIES

En tonne (tous usagers)	2021	2022	2023	2022-2023
Batteries	16	15,5	11	↘
Bois A	625	529	566	↗
Bois B	928	796	686	↘
Cartons	468	427	411	↘
Cartouches d'impression	0,4	0,4	0,2	=
Objets et matériaux de la maison (DEA)	1 135	1 281	1 283	=
Déchets diffus spécifiques (DDS)	117	69	73	↗
Végétaux	6 630	5 228	5 407	↗
Equipements électriques et électroniques (DEEE)	621	548	532	↘
Métaux	761	619	519	↘
Huiles de vidange	25	21	38	↗
Huiles alimentaires	1	2	2	=
Huisseries		12,67	64	↗
Lampes et néons	2	2,37	2	=
Métaux non ferreux	1	7	2	↘
Non valorisés	2 373	1 837	1 629	↘
Nespresso	2	2	2	=
Piles	4	6	4	↘
Plastiques en mélange	112	180	197	↗
Polystyrène	17	17	15	↘
Radiographies	0,4	0,2	0,6	=
Articles bricolage jardinage thermiques		NOUVEAU	6,32	
Article sport loisirs		NOUVEAU	16,69	
Total (hors gravats)	13 837	11 601	11 467	↘
Gravats	4 391	4 066	3 903	↘
Total	18 228	15 667	15 370	↘



Le tonnage du non valorisé diminue, suite à la mise en place de nouvelles filières REP et au réemploi.

Evolution du tonnage de déchets non valorisés

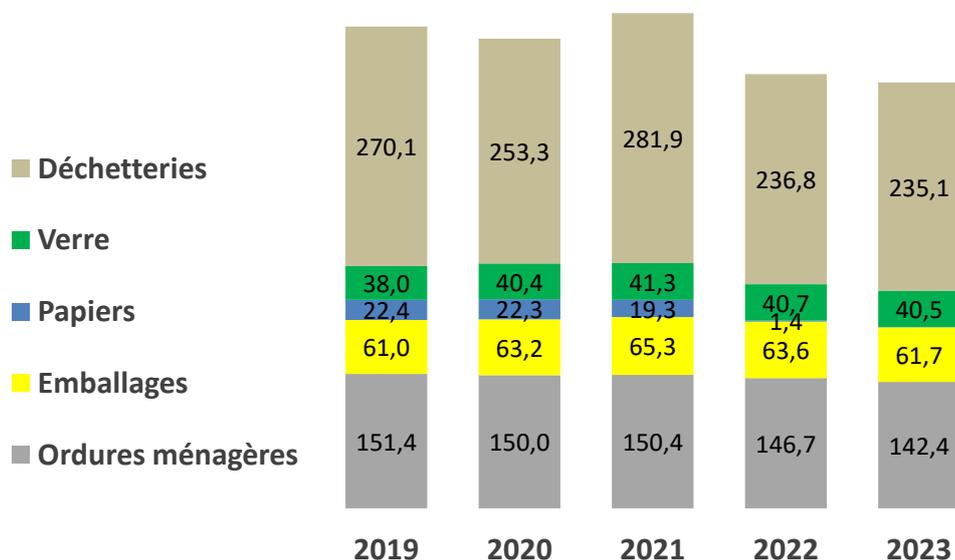


Les apports des professionnels et collectivités sont estimés à **4 500 m³ de végétaux + 1440 m³ de non-valorisés + 2 800 m³ de déchets valorisables + 724 litres huiles noires + 442 l de DDS (toxiques) + 3366 unités de DEA (mobilier) + 2009 unités de DEEE (appareils électriques) + 345 unités d'huisseries**

Les apports sont facturés au minimum 1m³

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Production de déchets en kg/han/an



En 2019 : passage aux multi matériaux et aux extensions de consignes de tri. les papiers sont acceptés avec tous les emballages dans les bacs à couvercle jaune.

En 2020 : confinement COVID19. Il est constaté une nette diminution des apports en déchetterie due à la fermeture des déchetteries, de mars à mai 2020.

En 2021 : reprise de la consommation et de la production de déchets. Les tonnages de déchetteries augmentent fortement.

En 2022 : baisse des ordures ménagères et surtout des apports en déchetterie, notamment en raison d'un épisode de sécheresse.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est fixé pour objectif de réduire les ordures ménagères résiduelles de 20 % et les déchets ménagers assimilés de 12 %.

Entre 2019 (point zéro du PLPDMA) et 2023 :

- **1 %** d'emballages et papiers

- **6 %** d'OM

- **8 %** de DMA (hors gravats)

Les efforts sur la réduction des déchets commencent à porter leurs fruits, il faut poursuivre et mettre l'accent sur le tri à la source des biodéchets, ainsi que sur la réduction des végétaux et du non-valorisés en déchetterie.

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996, afin de réduire le risque de blessures pour ses agents.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et se charge de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC assure la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

212 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI. **19,5 tonnes** ont été collectées et incinérées en 2023. C'est moins qu'en 2022 (21,4 t) et 2021 (23,9 t) qui a connu une hausse avec le COVID.



ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Eco-organismes des Filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) existe dans la loi française depuis 1975. Il prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit.

Les REP sont mises en œuvre à travers la création de filières spécifiques pour chaque type de produit concerné.

Les éco-organismes soutiennent financièrement la collectivité pour la collecte et le recyclage du produit. Les coûts de gestion sont donc diminués.

- ✓ Emballages ménagers/papiers : **CITEO**
- ✓ Piles et batteries usagées : **Corepile**
- ✓ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et sources lumineuses : **ecosystem**
- ✓ Déchets dangereux des particuliers : **écoDDS**
- ✓ Cartouches d'impression : **Collectors**
- ✓ Déchets d'ameublement : **éco-maison**
- ✓ Textiles-Linge-Chaussures : **Refashion**
- ✓ Article de sport et de loisirs : **Ecologic**
- ✓ Articles bricolage et de jardinage thermique : **Ecologic**

CITEO

ecosystem
recycler c'est protéger

ecomaison

Ecologic

Corepile

ECO
DDS
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

Re_fashion
L'éco-organisme de la Filière Textile

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitements spécifiques. Le traitement des ordures ménagères résiduelles et du non valorisé de déchetterie a été confié au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres SMITED.

Matériaux/flux	Mode de collecte	Repreneurs	traitement ou valorisation
Articles sport et loisirs	Déchetterie	Ecologic	Valorisation
Articles bricolage et jardinage thermiques	Déchetterie	Ecologic	Valorisation
Bois A	Déchetterie	BNE (79)/ TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
Batteries	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	SUEZ	Valorisation
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Mise en balle à Ste-Eanne Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	Printerre	Valorisation
Déchets diffus spécifiques des particuliers	Déchetterie	EcoDDS (CHIMIREC-DELVERT) (86)	Traitement spécifique
Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)	Déchetterie	ORTEC (79)	Traitement spécifique
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération
Objets et matériaux de la maison	Déchetterie	éco-mobilier(BRANGEON 49)	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	ecosystem (ENVIE2E 79)	Valorisation
Déchets non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert de Ste-Eanne puis ISDND à Coulonges Thouarsais ou Amailloux (79)	Enfouissement
Emballages ménagers	Bacs ind. BAV	Centre de tri SUEZ (86)	Recyclage
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) Pamproux	Stockage
Huiles alimentaires	Déchetterie	EcoGras (78)	Valorisation
Huiles minérales	Déchetterie	ORTEC (79)	Valorisation
Huisseries	Déchetterie	Raivalor (79)	Valorisation
Métaux	Déchetterie	SIRMET (16)	Recyclage
Métaux non ferreux	Déchetterie	AFM Recyclage(86)	Recyclage
Ordures ménagères résiduelles	Bacs individuels	TMB du SMITED, à Champdeniers(79), (jusqu'en février 2023) Quai de transfert de Ste-Eanne (79), puis ISDND Amailloux (79)	Traitement organique par compostage
Papiers	Direct	AFM RECYCLAGE (Derichebourg 86)	Recyclage
Piles	Déchetterie	Corepile	Valorisation
Plastiques durs	Déchetterie		Valorisation

Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Pneus	Déchetterie	Aliapur (Méga Pneus)	Valorisation
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M (16)	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	ecosystem (PAPREC)	Valorisation
Textiles	Bornes	La Croix Rouge (79)/Emmaüs Trio	Valorisation
Végétaux	Déchetterie	Plate-forme de broyage du SMC, à Ste-Eanne (79)	Broyage
Verre	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage

Installation de stockage des déchets inertes ISDI

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Il est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

- ✓ Pamproux (arrêté préfectoral d'exploitation du 16/08/2017 – capacité de stockage de 200 000 m³)
- Un pont bascule a été installé sur le site de Pamproux, au 1^{er} janvier 2019.
Seule la terre végétale fait l'objet d'un tri. Le reste des gravats est stocké.

Apports gravats en ISDI	Caissons des déchetteries du SMC	Apport direct Particuliers	Apport direct Professionnels et collectivités	Location de caissons	TOTAL
2023	3 903 t	562 t	460 t	186 t	5 411 t

Usine de tri mécano-biologique TMB

L'usine de tri mécano biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets), situé sur la commune de Champdeniers, a fermé au 1^{er} trimestre 2023.

922,44 tonnes d'OMR ont été traités en 2023.

Le SMITED va ouvrir courant 2024 sa nouvelle usine de traitement et de valorisation des ordures ménagères résiduelles. Le nouveau process novateur doit permettre d'obtenir un taux de valorisation matière et énergétique de 70%.

Installation de stockage des déchets non dangereux ISDND

L'enfouissement en direct concerne le non valorisé de déchetteries (1 629 tonnes) et les ordures ménagères résiduelles (6 023 tonnes) depuis la fermeture du TMB. Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées à :

- ✓ Coulonges-Thouarsais (exploitation en régie par le SMITED) – Arrêté préfectoral jusqu'au 15 novembre 2023
- ✓ Amailloux (exploitation par SUEZ)

Le transfert/traitement est confié au SMITED.

Unité de broyage des végétaux

L'unité de broyage est exploitée par le SMC. Les végétaux issus des déchetteries sont simplement broyés puis expédiés chez des agriculteurs.

Le broyat est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

Apports végétaux	Caissons des déchetteries du SMC	Apports directs	Dépôts communaux	TOTAL
2023	5 407 t	346 t	415 t	6 168 t

Centre de valorisation

Suite à la fermeture du centre de tri des emballages, le bâtiment a trouvé une nouvelle activité de tri. Le tri s'opère sur des caissons en provenance :

- de déchetterie : plastiques, bois A et bois B, pour affiner le tri afin de satisfaire à la qualité de reprise (pérennisation des filières de valorisation),
- des caissons de non valorisés,
- des bennes en location chez des particuliers ou des professionnels, afin d'extraire les matières valorisables.

Mise en balles des cartons

Le SMC a conservé le conditionnement en balles des cartons provenant des déchetteries de son territoire, des communautés de communes du Mellois en Poitou et de Val de Gâtine. Il gère les expéditions vers les filières de recyclage désignées.



Cartons 1.05	SMC	444 t
Expéditions	CC Val de Gâtine	191 t
	CC Mellois en Poitou	462 t

Centre de tri

Les emballages sont transportés au centre de tri SUEZ à Poitiers, dans le cadre d'un marché public. Equipé de machines de dernière génération et de trieurs optiques, ce centre permet de séparer les différents emballages plastiques et les papiers.

Les conditions de reprise des emballages et papiers sont régies par un contrat signé entre le SMC et CITEO (option garantie de reprise).

Le SMC est partie-prenante dans la SPL pour la création d'un centre de tri interdépartemental UNITRI.

Matériaux issus du centre de tri	Tonnages expédiés	Repreneurs	Recyclage
Acier 	146,94	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium 	14,55	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 5.02 A (cartonnettes) 	552,92	REVIPAC chez SMURFIT KAPPA (87)	Carton
Briques alimentaires 	69,29	REVIPAC chez LUCART SAS	Papier toilette, papier cadeau...
Papiers 1.02 (gros de magasin)	432,07	SUEZ RV SUD-OUEST	Papier, journaux
Papiers 1.11 JRM	595,70	AFM Recyclage	
Plastique en PEHD 	169,88		Arrosoirs, bacs de collecte...
Plastique en PET Clair	180,83	Usines de régénération	Fibres pour rembourrage...
Plastique PET Foncé	39,31	désignées par VALORPLAST	Godets fleurs
Sacs et films	55,74		
Refus	667,99	SUEZ	Enfouissement 0 t Incinération 512,67 t CSR 155,32 t

Performances de recyclage selon les tonnages expédiés

Matériaux issus du centre de tri	Performance 2021 Kg/hab/an	Performance 2022 Kg/hab/an	Performance 2023 Kg/hab/an
Acier	3,77	3,15	3,01
Aluminium	0,19	0,23	0,30
Cartonnettes	8,49	10,63	11,33
Briques alimentaires	1,13	1,09	1,42
Plastiques	8,65	8,12	9,14
Papiers	29,67	27,32	21,07

Taux de refus

Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- ✗ ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;
- ✗ ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.
- ✗ ils ne sont pas recyclables (refus liés aux extensions des consignes de tri).

La production réelle (expédition + stock final – stock initial) de refus est de 668 t soit **23 %**.

En 2022, elle était de 20%. La crise sanitaire et le passage aux extensions des consignes de tri semblent avoir un effet négatif sur la qualité de tri.

TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Ordures ménagères

Usine de tri mécano biologique (TMB) du SMITED : 1^{er} trimestre 922 tonnes

40 % de valorisation (selon bilan 2022)

Valorisation organique et perte massique : 37 % - 341 tonnes

CSR (énergie) : 0,05 %

Valorisation matière (métaux) : 1 %

Inertes : 2,7 % - 25 t

Enfouissement et autres : 60 % - 553 t

Enfouissement en ISDND : 6 023 t **0 %** de valorisation

Collecte sélective Emballages + Verre + Papiers **100 %** de valorisation

Valorisation matière : 87% - 4319 t

Valorisation énergétique (refus de tri) : 13% - 668 t

Déchetteries **85 %** de valorisation

Valorisation matière : 39 % - 4 358 t

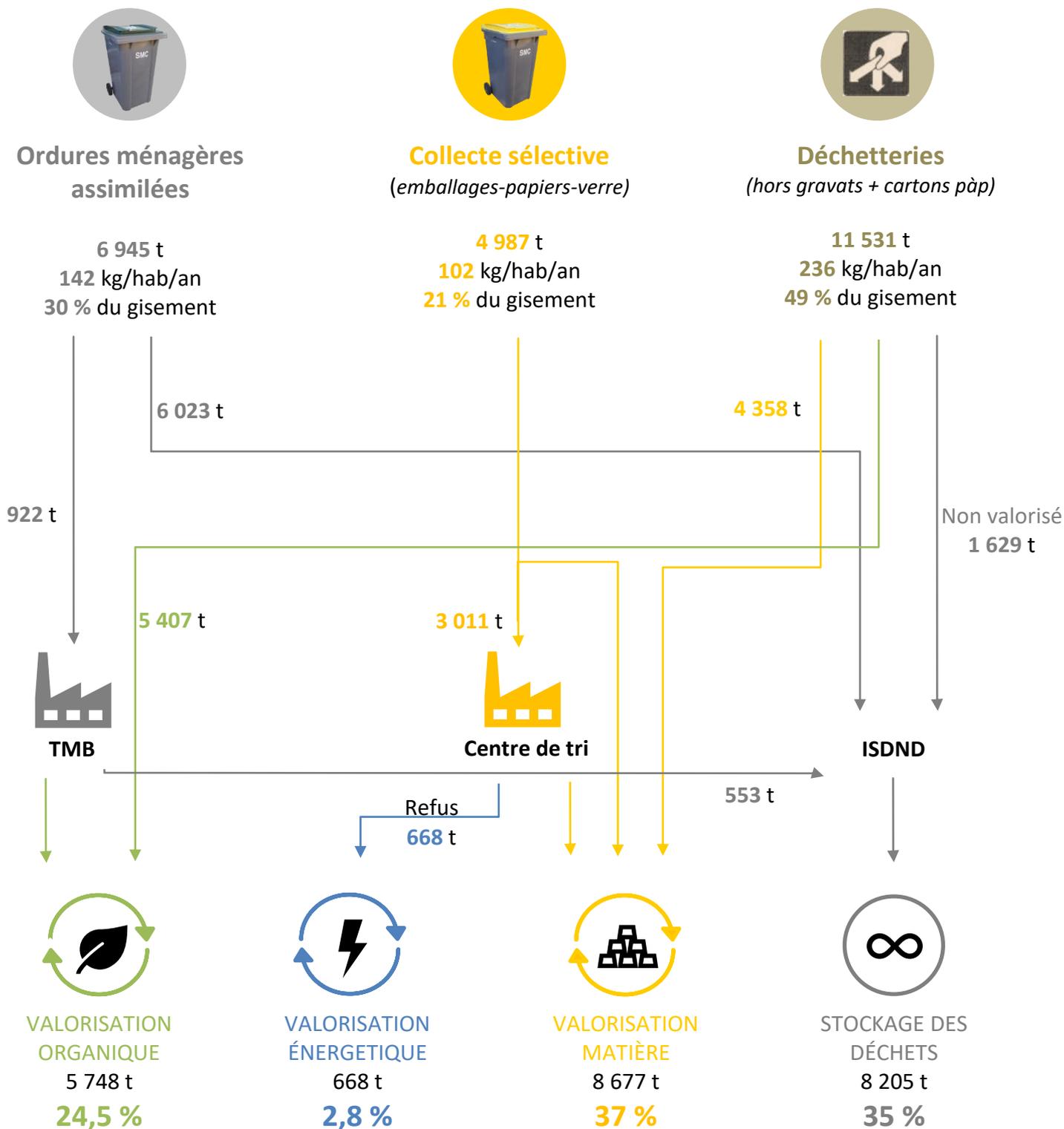
Valorisation organique (végétaux) : 45 % - 5407 t

Enfouissement (non valorisé) et autres traitements (DDS) : 15 %

Taux global de valorisation **64%**

SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SMC a traité en 2023 l'équivalent de **23 463 tonnes** de déchets, réparti comme suit :



IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE



MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Aux côtés de SERGIES, le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) devient acteur de la transition énergétique, en installant une centrale photovoltaïque au sol sur son ancienne décharge de La Lande à Exoudun.

Mise en service le 19/01/22, ce sont :

- 4 260 modules d'une puissance de 1,8 MWc qui alimentent près de 1 190 habitants par an en énergie verte
- 643 tonnes / an CO₂ économisées
- Investissement de 1,8 M €.

Le SMC a également investi dans un véhicule léger électrique.

MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Le SMC s'est engagé, dans le cadre de sa politique de prévention, dans une démarche de diagnostic des risques psychosociaux (conditions et environnement de travail). Cette démarche vise à évaluer le niveau d'exposition des agents aux risques, dans le but de définir les mesures de prévention nécessaires à mettre en œuvre.

Un plan d'action a ainsi été élaboré avec 10 thématiques. 9 groupes de travail se réunissent régulièrement afin d'apporter des solutions concrètes pour l'amélioration des conditions de travail.

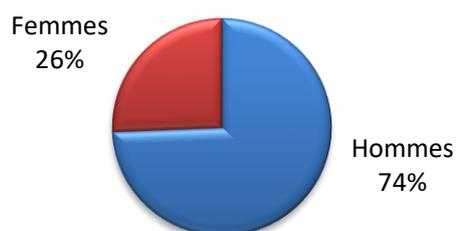
EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS



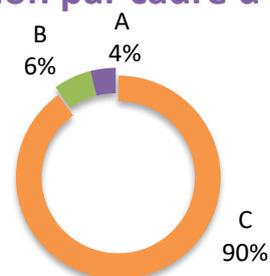
Le SMC emploie 74 agents permanents et des contractuels (équivalent de 6 ETP par an) pour les remplacements de congés et de maladie, dans les métiers suivants :

- Chauffeurs-éboueurs (22)
- Distribution bacs (1)
- Agents d'accueil en déchetterie et valorisation (18)
- Chauffeurs transport/transfert et opérateur presse (8)
- Collecte des DASRI (1)
- Agents polyvalents maintenance (5)
- Mécaniciens (3)
- Chargés de communication tri et prévention déchets (2)
- Gestion administrative (5)
- Encadrement (9)

Répartition par genre



Répartition par cadre d'emploi



LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE



Le SMC est administré par des délégués issus des collectivités adhérentes. Le **Comité Syndical** est chargé du vote du budget, des tarifs, des contributions. Il décide des projets, des créations de poste et définit les statuts et règlements de la collectivité. Il se réunit environ cinq fois/an.

En parallèle, 17 élus dont le Président et les 6 vice-présidents forment le **Bureau Syndical** qui se prononce sur les sujets et certains marchés, contrats... Il se réunit une fois par mois.

42 élus délégués au Comité Syndical **17** élus membres du Bureau Syndical

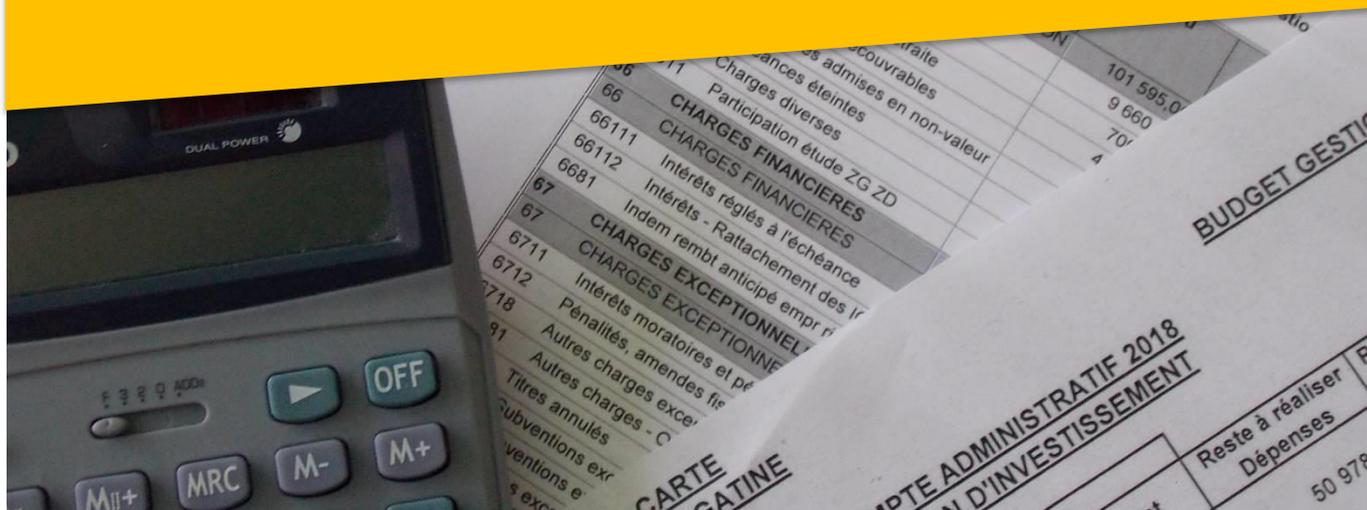
Des commissions et réunions de travail ont également lieu tout au long de l'année afin d'assurer la transparence de l'information et la concertation. Une visite du site et une réunion d'information ont été organisées à l'attention des élus de Saint-Maixent-l'Ecole.

La **CCES** commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée fin 2019. Elle est composée d'usagers, associations, chambres consulaires, représentants de l'ADEME, Région, DREAL, des élus et agents du SMC et de la CC Haut Val de Sèvre.

En 2023, ont ainsi eu lieu :

- 6 comités syndicaux
- 11 réunions de bureau
- 10 commissions (appel d'offres, administration-finances, déchets, communication tri et prévention)
- 1 CCES
- 1 COPIL sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets pour les élus du territoire SMC, CCPG et CCVG + 2 visites sur site + 1 groupe de travail gestion des végétaux communaux
- 4 CST comité social territorial

DONNÉES FINANCIÈRES



Le budget et les tarifs 2023 ont été votés par le comité syndical le 12 décembre 2022.

MODE DE FINANCEMENT

Le SMC ne fixe pas les tarifs, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés.

CC Haut Val de Sèvre

3 826 691 €

REOM

CC Parthenay-Gâtine

1 380 700 €

TEOM

CC Val de Gâtine

837 950 €

REOM

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC

Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

Calcul de la redevance spéciale :

(volume total des bacs x tarif au litre x fréquence de collecte x nombre de semaines) + abonnement 55 €

Prix au litre pour le flux ordures ménagères assimilées : 0,024 € HT

Prix au litre pour le flux emballages/papiers : 0,0053 € HT

Prix au litre pour le flux cartons : 0,0097 € HT

Exemple : 1 bac ordures ménagères, 240L, collecté 1 semaine sur 2

$$240 \times 0,024 \times 52/2 = 149,76 \text{ € HT}$$

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement
Dépenses de l'exercice	6 964 183,36 €	1 245 223,70 €
Recettes de l'exercice	7 011 157,79 €	1 531 455,68 €
Résultat de l'exercice	46 974,43 €	286 231,98 €
Résultat antérieur reporté, après affectation au compte 1064	256 703,35 €	1 336 392,90 €
Résultat de clôture	303 677,78 €	1 622 624,88 €

Investissements 2023 :

Benne de collecte*	411 405,30 €
BAV Verre	87 928,00 €
Bacs de collecte	188 936,80 €
Composteurs	22 168,08 €
Matériel et travaux divers	19 305,02 €
Matériel Industriel	26 281,33 €
Véhicules de service	46 408,56 €
Matériel compostage	15 050,00 €
Réhabilitation de déchetterie	51 184,49 €
Etudes TI et biodéchets	8 350,00 €
Caissons	2 700,00 €
Opérations d'ordres	365 506,12 €

- Achat de bennes de collecte, d'un camion polybenne
- Remplacement d'1/3 des bornes d'apport volontaire (BAV) pour le verre par le système de préhension type KINSHOFER



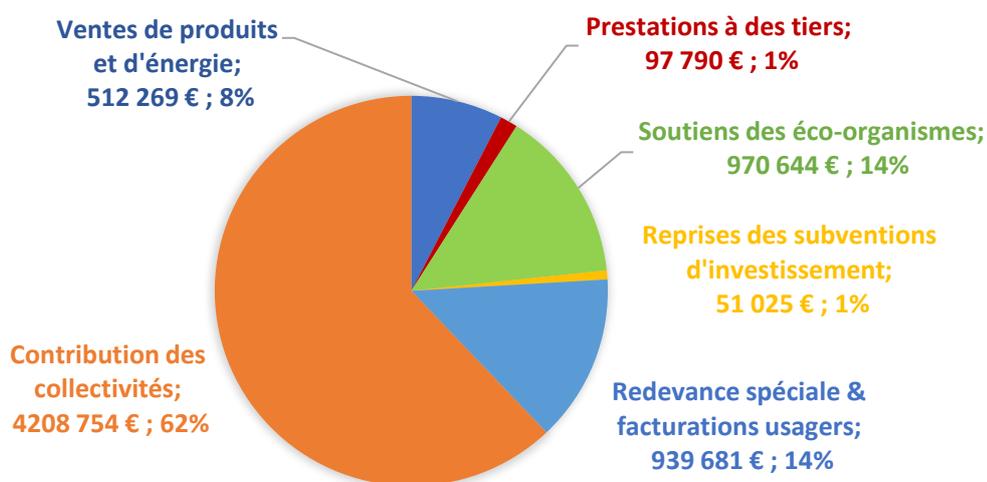
*Financement par emprunt

ANALYSE DES COÛTS

Les charges et produits font l'objet d'un suivi analytique suivant la Matrice des coûts élaborée par l'ADEME. Cet outil permet :

- d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion,
- de disposer de règles de remplissage communes entre collectivités,
- d'obtenir un suivi de l'évolution des coûts.

RÉPARTITION DES PRODUITS



Les principales sources de recettes, hors TEOM et redevance, sont issues à la vente des matériaux et aux soutiens des différents éco-organismes, représentant 22 % des recettes de fonctionnement.

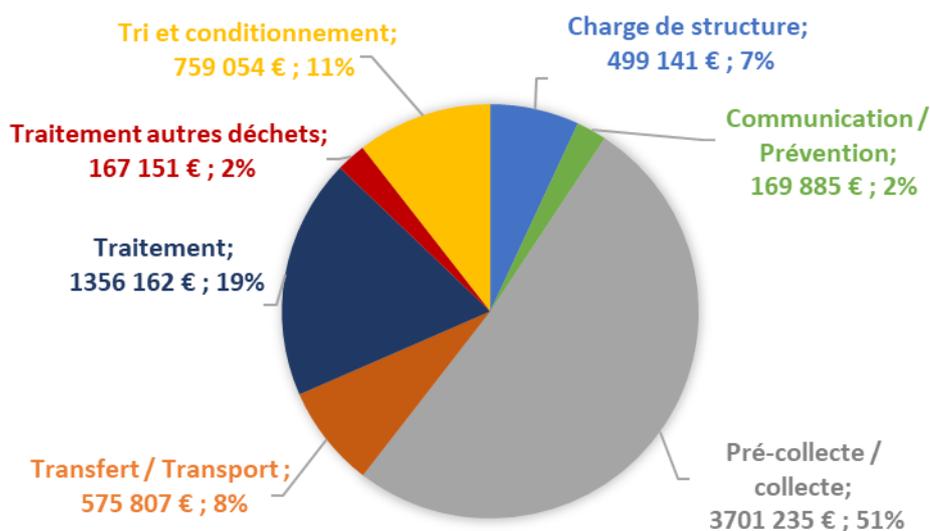
En 2023, le cours des matériaux de recyclage a poursuivi sa chute amorcée fin 2022.

Le principal soutien de sociétés agréées est CITEO pour la collecte sélective.

Détail de la répartition des recettes

Données issues de la matrice en € HT	OMR	Recyclables emballages +papiers	Verre	Déchetteries
Recettes industrielles (vente énergie et matériaux)		232 521	64 187	183 312
Soutiens et aides (éco-organismes et subventions)	15 303	795 810	24 197	135 334
Taux de couvertures des charges par les recettes et soutiens	0,6 %	53 %	75 %	12 %

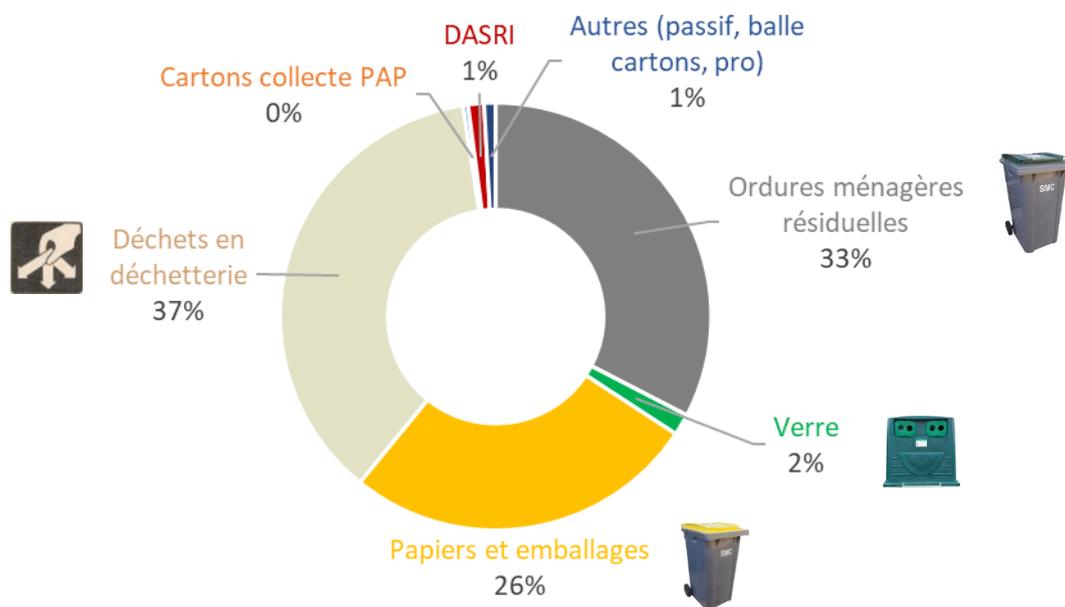
RÉPARTITION DES CHARGES



La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'État est révisée chaque année. Cette taxe s'ajoute au traitement des déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetterie). Elle ne cesse d'augmenter pour inciter au tri, au recyclage et à la réduction des déchets. De 16 € HT la tonne en 2018, puis 30 € HT en 2021, 58 € HT en 2023, la TGAP atteindra 65 € HT la tonne en 2025.

Les coûts sont essentiellement constitués des charges de personnel et des frais liés aux véhicules de collecte (carburant, entretien, réparations, amortissement) auxquels s'ajoutent des coûts de traitement.

RÉPARTITION DES CHARGES PAR TYPE DE FLUX



Il s'agit du total des charges HT (amortissements inclus) : fonctionnelles, prévention, collecte et traitement, réparties sur chaque flux de déchets

Les principaux indicateurs de coûts sont présentés dans le tableau suivant.

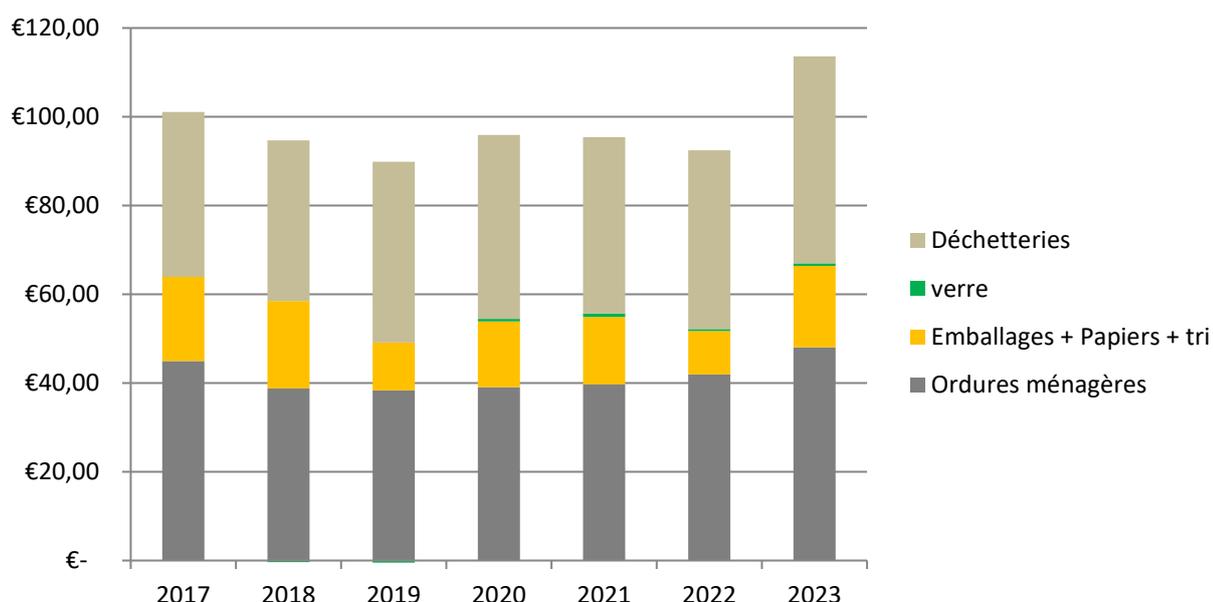
Coût aidé = coût complet (charges) - ventes - prestations - soutiens des éco-organismes – aides – RS

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries Hors gravats	TOTAL
Tonnage	6 945	3 011	1 977	11 467	
Coût aidé € HT	2 344 671	893 504	28 206	2 276 313	5 542 694
Coût aidé en € HT/tonne	337,6	296,8	14,3	198,5	847,1
Coût aidé en € HT/hab	48,1	18,3	0,6	46,7	113,6
Coût aidé 2021 en € HT/hab Nouvelle Aquitaine	59	14	2	30	105

Pour obtenir le coût aidé **total** du SMC, il faut ajouter la collecte des cartons, la mise en balle des cartons, le soutien aux textiles, la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux DASRI, les déchets industriels et la gestion du passif (suivi anciennes décharges).

soit **115 €/hab**

Evolution du coût aidé par habitant



Le coût aidé en €/hab qui avait tendance à diminuer ces 3 dernières années, remonte en 2023, rattrapé par l'inflation.

Déploiement du tri à la source des biodéchets

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire AGEC de 2020 a pour objectif de généraliser le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets. D'ici le 1^{er} janvier 2024, chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en centre de stockage.

Suite à l'étude sur tri à la source des biodéchets, un dossier « fonds vert » commun avec la CC Parthenay-Gâtine et la CC Val de Gâtine a été déposé auprès du ministère. Le schéma territorial retenu pour la partie collectée par le SMC est le suivant :

Pour les ménages :

- Avec jardin : mise à disposition gratuite d'un composteur individuel et d'un bioseau.
- Sans jardin : création de site de compostage partagé avec nomination de 2 référents de site bénévoles et mise à disposition gratuite d'un bioseau.
- Hyper centre de St Maixent l'Ecole et grands collectifs : déploiement d'une collecte en bac de regroupement avec contrôle d'accès (accès donné par le badge déchetterie) assurée par un prestataire de collecte.

Pour les professionnels, collectivités et associations :

- Quand c'est possible, compostage individuel en établissement : mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau avec nomination d'un référent
- Quand ce n'est pas possible : redirection vers des prestataires privés

Tarification incitative : suivi de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la CC Val de Gâtine, collecté par le SMC.

Restructuration du parc de déchetteries : une réflexion est menée pour optimiser le parc de déchetteries afin de répondre aux exigences des REP.

Etude sur les tournées de collecte : adapter les tournées en supprimant les marches arrière, mettre l'accent sur la sécurité, et réorganiser les circuits en fonction de l'évolution des volumes collectés.

GLOSSAIRE

ABJ	Articles de bricolage et de jardin
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
ASL	Articles de sport et de loisirs
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
DMA	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
DDS	Déchets diffus spécifiques
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OMA	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique
TVE	Tri valorisation matière



ADRESSE POSTALE

BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex

SIÈGE SOCIAL

3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE

Tél : 05 49 05 37 10

accueil@smc79.fr

 [SyndicatSMC79](https://www.facebook.com/SyndicatSMC79) - www.smc79.fr